



Le 23 juin 2026

publication numérique des actes administratifs

ARRETE DU MAIRE



ARRETES ET DECISIONS DU MAIRE,
publication du 23 juin 2026 - SOMMAIRE

ARRETES DU MAIRE

258	22/06/2026	Règlementation des équipements sportif - Fermeture des équipements du 22 juin au 26 juin (alerte rouge "canicule")
-----	------------	--

Objet : Réglementation de l'utilisation des équipements sportifs

Le Maire de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2211-1 et suivants

Vu l'arrêté 109 du 20 mars 2026.

Vu les conditions météorologiques, et la mise du département en alerte orange canicule par la préfecture.

Considérant l'état actuel des températures extérieurs élevés.

Considérant l'état actuel des températures relevés à l'intérieur des bâtiments, il est nécessaire de procéder à la fermeture temporaire de ces installations,

ARRÊTE

Article 1 :

Les terrains de football et de rugby du stade VIRMONTOIS, le terrain de football du complexe sportif Charles Péguy et le terrain de rugby du stade des cités sont fermés du Lundi 22 juin au jeudi 25 juin 2026 inclus.

Article 2 :

Les Gymnases Lionel TERRAY, Marius VIRMONTOIS, le DOJO Albert LEROUX, la salle de gymnastique de Planète JEUNE et les tennis Michèle CAULIER sont fermés du Lundi 22 juin au jeudi 25 juin 2026 inclus.

Le Gymnase Charles PEGUY et la salle Normandie seront fermés toute la journée du mercredi et de 16h15 à 23h00 lundi, mardi et jeudi.

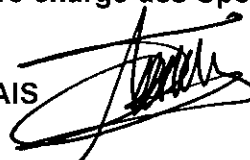
Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, la Police intercommunale et les Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,
Le 22 juin 2026

**Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au maire chargé des Sports**

Arnaud BRACHAIS



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, publication, notification.



Hôtel de Ville - Place d'Isny - BP 29
Notre-Dame-de-Gravenchon - 76330 PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE